

# L'e-facture

## C'est très simple !



juin 2018

Vous êtes usager du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Vallée dorée.

## L'E.A.U. (Espace Autogéré des Usagers)

### Connectez-vous !

Sur l'**E.A.U** (l'Espace Autogéré des **U**sagers), **après avoir créé gratuitement votre compte** vous pourrez, en ligne, **contrôler vos consommations** hebdomadaires, mensuelles et annuelles, **gérer vos abonnements**, nous informer de vos nouvelles coordonnées bancaires, **demandeur une intervention de nos services**.



Terminée l'attente au téléphone, les courriers manuscrits ou les déplacements dans nos locaux ; vos démarches sont simplifiées.

**Pour créer votre compte** (il est conseillé d'utiliser comme navigateurs : Google Chrome ou Mozilla), **connectez-vous à notre site [www.ccl-valleedoree.fr](http://www.ccl-valleedoree.fr)**, dans l'encadré « Accès rapides », **accédez à l'E.A.U.**

**Cliquez sur « Créer un compte »**, saisissez votre adresse courriel, un mot de passe, votre nom (celui figurant sur votre facture), votre référence Point De Comptage (PDC) qui correspondent aux 5 premiers chiffres situés en haut à droite de votre facture d'eau.

Laissez-vous guider en suivant les instructions !

### Souscrivez à la e-facture

**La facturation électronique !**

**Pour souscrire à la e-facture, vous devez opter pour le prélèvement automatique.** Vous recevez alors un mail dès que votre facture est en ligne.

Fini le papier, vos factures sont accessibles sur votre espace privé, vous êtes la seule personne à pouvoir y accéder. Vous conservez votre historique.

***Si vous souhaitez continuer à recevoir votre facture papier chez vous.*** Vous pouvez tout de même régler vos factures en ligne en créant votre compte sur l'E.A.U. En cas d'absence de votre domicile, vous évitez les retards de paiement soit en payant en ligne soit en adressant un chèque en mentionnant vos références au Trésor Public de Liancourt.

À votre écoute !



## Vous avez des difficultés de paiement ?

Le service recouvrement de la Vallée dorée vous accompagne et analyse votre situation. **N'attendez pas de recevoir une lettre de relance, des frais supplémentaires pourraient vous être imputés.**

La chargée du recouvrement vous accueille sur rendez-vous à la Vallée dorée. Vous pouvez également vous rendre au Trésor Public.

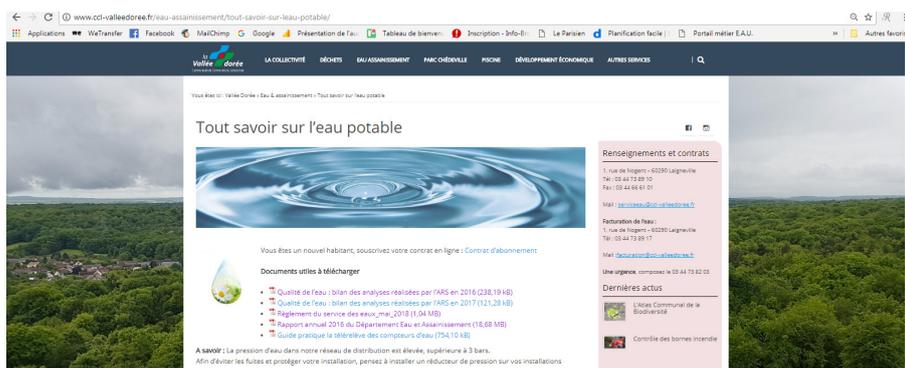
### Sur rendez-vous à la Vallée dorée

1 rue de Nogent à Laigneville  
au 03 44 73 82 05 les lundi, jeudi et vendredi.  
Contact : [recouvrement@ccl-valleedoree.fr](mailto:recouvrement@ccl-valleedoree.fr)

### En vous rendant au Trésor Public

1 avenue d'Île de France à Liancourt  
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h  
Contact : [t060056@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t060056@dgfip.finances.gouv.fr)

En un clic ...



## Tout savoir sur l'eau potable et l'assainissement

Destiné à vous informer, le site internet de la Vallée dorée [www.ccl-valleedoree.fr](http://www.ccl-valleedoree.fr) s'adapte à l'évolution de nos services. Régulièrement actualisé, vous y trouvez toutes les informations sur votre contrat d'abonnement, les diagnostics assainissement, les travaux dans votre commune mais aussi tous les documents réglementaires : règlements des services, bilan des analyses de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), rapports d'activité annuels.

Département de l'Oise  
Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée dorée

Service des Eaux

Règlement du service  
de distribution d'eau potable

  
1, rue de Nogent  
60290 Laigneville  
Tél : 03 44 73 82 05 - Courriel : [contact@ccl-valleedoree.fr](mailto:contact@ccl-valleedoree.fr)  
Dernière mise à jour : mai 2018

[www.ccl-valleedoree.fr](http://www.ccl-valleedoree.fr)

## RÈGLEMENT DE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le nouveau règlement du service de distribution d'eau potable est en ligne. **Ce règlement définit les conditions et modalités suivant lesquelles vous est accordé l'usage de l'eau du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois.** Il intègre de nouveaux articles sur la télérelève, les services en ligne notamment la e-facture et la modification du règlement de mensualisation. Il est téléchargeable et consultable directement sur notre site internet et peut toutefois être remis en format papier sur demande auprès de nos services.